

RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 00230
Numéro SIREN : 383 152 949
Nom ou dénomination : SAINT-BERNARD

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2023 sous le numéro de dépôt 1787



SudOuest AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes

Charles-Henry BOUCHET
Commissaire aux comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
À LA TRANSFORMATION**

SARL SAINT-BERNARD

383.152.949 RCS CASTRES

Rigatou

3, Route des Ecoles

81660 PONT-DE-LARN

EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

A Mesdames et Monsieur les Associés,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés du 20 Juillet 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2022 font apparaître des capitaux propres avant affectation du résultat de 914.513 €.

Le résultat est bénéficiaire à hauteur de 77.557 €.

Dans le cadre de la transformation envisagée, cette analyse n'appelle de notre part aucune observation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture des comptes annuels, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.
- elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social n'appelle de notre part aucune observation.

Il n'a pas été stipulé d'avantages particuliers.

Fait à Toulouse, le 26 Juillet 2023
Le commissaire à la transformation,
SudOuest AUDIT



Représentée par M. Charles-Henry BOUCHET
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

